



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2014-2015**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels
et conseillers spéciaux du Secrétaire général**

**Bureau du Représentant spécial conjoint
de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue
des États arabes pour la Syrie**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2014, qui s'élèvent à 12 365 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



I. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie

(12 365 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. Le Conseil de sécurité a publié le 3 août 2011 une déclaration du président (S/PRST/2011/16) dans laquelle il s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration de la situation en République arabe syrienne et a souligné que la seule solution pour sortir de la crise actuelle consistait pour la Syrie à mener un processus politique sans exclusive qui réponde véritablement aux aspirations et préoccupations légitimes de la population afin que tous les Syriens puissent exercer pleinement leurs libertés fondamentales. Le 16 février 2012, dans sa résolution 66/253 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes par des missions de bons offices visant à promouvoir le règlement pacifique de la crise syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial, et par une assistance technique et matérielle, en consultation avec la Ligue.

2. Le 23 février 2012, les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ont nommé leur Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan, qui avait pour mission de coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes et la communauté internationale afin de faire cesser la violence et la crise humanitaire et de faciliter l'obtention d'un règlement politique pacifique et sans exclusive, dirigé par les Syriens, qui réponde aux aspirations démocratiques de la population, par l'ouverture d'un véritable dialogue politique entre le Gouvernement syrien et l'ensemble des forces d'opposition syriennes.

3. L'Envoyé spécial conjoint, M. Annan, s'est mis en contact avec divers parties et partenaires internationaux ayant une influence sur la crise syrienne. Il a établi qu'il était essentiel, pour exercer la pression nécessaire à l'arrêt de la violence et à l'émergence d'un processus politique pacifique, que le Conseil de sécurité fasse preuve d'unité. Le 10 mars 2012, l'Envoyé spécial conjoint s'est rendu à Damas, où il a présenté au Président de la République arabe syrienne un plan en six points, qui a été approuvé le 21 mars 2012 par le Conseil de sécurité dans une déclaration de son président (S/PRST/2012/6). Le 25 mars, le Gouvernement syrien a officiellement souscrit à ce plan en six points, dans lequel il était entendu qu'une mission de suivi adéquate des Nations Unies serait déployée pour superviser l'arrêt de la violence.

4. Ainsi qu'il était prévu dans le plan en six points, l'arrêt de la violence a officiellement pris effet en République arabe syrienne le 12 avril et, dans un premier temps, a été en grande partie respecté par le Gouvernement syrien et les forces armées de l'opposition. Il est à noter que la violence a considérablement diminué et a pour l'essentiel cessé dans l'ensemble du pays pendant environ cinq semaines. Le Conseil de sécurité a ensuite adopté les résolutions 2042 (2012) du 14 avril et 2043 (2012) du 21 avril, par lesquelles il a établi la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS).

5. Alors que la violence reprenait en République arabe syrienne, l'Envoyé spécial conjoint a consulté le Conseil de sécurité avant de lancer une nouvelle initiative

visant à promouvoir un règlement pacifique du conflit, qui s'est traduite par l'établissement du Groupe d'action international pour la Syrie. Les concertations préalables à la création de ce groupe menées par le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint ont débuté à la mi-juin 2012 et le Groupe d'action s'est réuni pour la première fois le 30 juin 2012 sous la direction de l'Envoyé spécial conjoint. Il comptait parmi ses membres les ministres des Affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de la Turquie, du Qatar, de l'Iraq, du Koweït (ces trois derniers pays siégeant en qualité de présidents de composantes de la Ligue arabe), ainsi que des représentants de l'ONU, de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne (UE).

6. Dans leur communiqué final du 30 juin (A/66/865-S/2012/522), les membres du Groupe d'action ont défini des dispositions et des mesures que devaient prendre les parties pour garantir l'application intégrale du plan en six points et des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité, notamment un arrêt immédiat de toutes les formes de violence; ils sont convenus de lignes directrices et de principes pour une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien et se sont entendus sur les mesures qu'ils prendraient pour atteindre ces objectifs de façon à appuyer les efforts entrepris par l'Envoyé spécial conjoint en vue de faciliter une transition politique dirigée par les Syriens. Le Groupe d'action devait ainsi contribuer à l'instauration, sur les plans international et régional, des conditions nécessaires à l'arrêt de la violence et à l'émergence d'un processus politique pacifique en République arabe syrienne.

7. Cependant, comme la violence grandissait et se propageait, dans sa résolution 2059 (2012) du 20 juillet, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours et déclaré qu'il ne serait disposé à proroger ce mandat par la suite que si le Secrétaire général indiquait et lui-même confirmait qu'il n'était plus fait usage d'armes lourdes et que le niveau de violence de la part de toutes les parties avait suffisamment diminué pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat. Compte tenu de l'aggravation de la violence, le Conseil de sécurité n'a pas renouvelé le mandat de la Mission et celle-ci a cessé ses activités le 19 août 2012.

8. Le 2 août 2012, l'Envoyé spécial conjoint a informé le Secrétaire général de son intention de ne pas renouveler son mandat lorsqu'il prendrait fin, le 31 août 2012. Le 3 août, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/253 B, dans laquelle elle condamnait le recours accru aux armes lourdes, les violations des droits de l'homme et toutes les violences, d'où qu'elles viennent, y compris les actes terroristes. Dans cette résolution, elle a également engagé les parties syriennes à collaborer avec l'Envoyé spécial conjoint afin de mettre en œuvre le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. L'Assemblée a également exigé que toutes les parties appliquent immédiatement et de manière visible les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité afin qu'elles cessent toutes de recourir à la violence armée sous toutes ses formes, permettant ainsi d'instaurer un climat propice à une cessation durable de la violence et à une transition politique conduite par les Syriens, et déploré la situation humanitaire en République arabe syrienne. Elle a en outre engagé les États Membres à soutenir activement la mise en œuvre du plan de transition exposé dans le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie.

9. Dans ce contexte, le 17 août 2012, le Secrétaire général de l'ONU, agissant en consultation avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a nommé

Lakhdar Brahimi aux fonctions de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Dans sa lettre datée du 17 août, le Président du Conseil de sécurité a de nouveau exprimé le soutien des membres du Conseil au Représentant spécial conjoint. Le 5 septembre 2012, la Ligue des États arabes a adopté la résolution 7523 dans laquelle elle se félicitait que le Représentant spécial conjoint ait été nommé et lui demandait de définir la nouvelle vision d'avenir de la mission compte tenu des changements survenus.

10. Le 15 mai 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution [67/262](#), dans laquelle l'Assemblée, entre autres, a de nouveau lancé un appel en faveur d'une transition politique sans exclusive conduite par les Syriens vers un régime politique démocratique et pluraliste, fondé sur l'égalité des citoyens quelles que soient leur appartenance politique ou ethnique ou leurs convictions, à la faveur notamment de l'ouverture d'un véritable dialogue politique entre des interlocuteurs crédibles, à ce habilités et mutuellement acceptables représentant les autorités syriennes et l'opposition syrienne. L'Assemblée a réaffirmé son soutien à la mission du Représentant spécial conjoint, et demandé que toutes les parties syriennes coopèrent avec son Bureau afin de mettre en œuvre rapidement le plan de transition exposé dans le Communiqué de Genève.

11. La situation générale en République arabe syrienne a continué de se détériorer. Les violents affrontements entre les forces armées du Gouvernement soutenues par des milices progouvernementales et l'opposition armée se sont poursuivis. La menace de la déstabilisation de la région en raison du conflit syrien a continué de grandir. La situation humanitaire s'est encore dégradée dans le pays. La commission d'enquête indépendante a continué de recenser des violations du droit international des droits de l'homme et des violations graves du droit international humanitaire sur la base d'informations recueillies à l'extérieur du pays, étant donné que le Gouvernement syrien n'a toujours pas autorisé la commission à pénétrer sur son territoire.

12. Dans ce contexte, le Représentant spécial conjoint a continué d'être en contact avec des partenaires syriens, régionaux et internationaux dans le cadre de l'action qu'il mène pour aider les parties syriennes à parvenir à une solution politique. Il a entrepris des efforts pour obtenir le soutien de la région à un règlement du conflit par des moyens politiques en se rendant dans tous les États voisins et dans d'autres pays de la région concernés par la situation en République arabe syrienne. Le Représentant spécial conjoint s'est rendu dans des camps de réfugiés en Turquie et en Jordanie, ce qui a permis de faire mieux connaître la crise humanitaire qui affecte la République arabe syrienne et la région. Il a également étudié les possibilités de promouvoir le dialogue au plan international. En outre, il a informé le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'action qu'il a menée tout au long de la période considérée.

13. Le 7 mai 2013, le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique sont convenus de convoquer une conférence à titre de suivi de la réunion du Groupe d'action pour la Syrie tenue en juin 2012. Cette conférence avait pour but de réunir le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition afin de déterminer comment mettre pleinement en œuvre le Communiqué de Genève. Le Représentant spécial conjoint a convoqué des réunions trilatérales de la Fédération de Russie, des États-Unis et de

l'Organisation des Nations Unies aux fins d'étudier de nouveaux moyens de promouvoir une solution politique à la crise syrienne.

14. Le 27 septembre 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2118 \(2013\)](#), dans laquelle il souscrit à la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur la destruction des armes chimiques syriennes. Le Conseil a également souscrit pleinement au Communiqué de Genève, figurant en annexe de la résolution, et demandé qu'une conférence internationale sur la Syrie soit organisée dans les meilleurs délais aux fins de la mise en œuvre du Communiqué de Genève. Dans sa déclaration publique devant le Conseil, le Secrétaire général a annoncé qu'ils tablaient sur une conférence à la mi-novembre, et a indiqué que d'ici là, le Représentant spécial conjoint s'attèlerait à tous les préparatifs nécessaires pour garantir le succès de la conférence.

15. Les fonctions du Représentant spécial conjoint devraient être les suivantes :

a) User de bons offices en vue de mettre fin à toutes les violences et violations des droits de l'homme et de faciliter l'obtention, sous la conduite des Syriens, d'un règlement pacifique de la crise. À cette fin, le Représentant spécial conjoint sera en contact et tiendra des consultations avec tous les interlocuteurs nationaux et internationaux, y compris les États voisins et d'autres pays concernés, les autorités syriennes, les groupes de l'opposition et d'autres organisations clefs de la société civile. En consultation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, il dispensera au Secrétaire général des conseils sur le processus politique en vue de contribuer à régler le conflit en Syrie. Il conseillera également le Secrétaire général de la Ligue des États arabes par les voies appropriées;

b) S'employer avec tous les organismes pertinents des Nations Unies et la Ligue des États arabes à appuyer les efforts visant à mettre fin à la violence et à promouvoir une solution politique. Le Représentant spécial conjoint entretiendra, selon qu'il conviendra, une relation étroite avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et d'autres organismes compétents des Nations Unies, y compris le Coordonnateur des secours d'urgence, dont il facilitera et appuiera leurs efforts. Il tiendra également des consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge;

c) Selon que de besoin, le Représentant spécial conjoint rendra compte de la situation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à d'autres organes compétents de l'ONU, ainsi qu'au Conseil des ministres et au Comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes.

Coopération avec d'autres entités

16. Le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions fournissent un appui fonctionnel au Bureau du Représentant spécial conjoint. Dans le cadre de sa mission de bons offices, le Représentant spécial conjoint et son bureau poursuivront leurs consultations et leurs activités de coordination avec le Département des affaires politiques et, selon que de besoin, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). La coopération sera également étendue aux organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies œuvrant dans la région et en République arabe syrienne (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale pour les migrations,

l'UNICEF, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science, le HCR, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, le Service de la lutte antimines des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé). Le Bureau du Représentant spécial conjoint à Damas consulte l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne, avec laquelle il coopère. En outre, tous les organismes travaillant dans le pays sont représentés au Siège dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations pour la crise syrienne, qui assure la coordination et la cohérence des efforts déployés par les Nations Unies en République arabe syrienne sur le plan politique, humanitaire et des droits de l'homme.

17. En 2013, le Bureau a mis à profit la capacité administrative et logistique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et du PNUD au Caire. La composante relativement peu importante du personnel d'appui du Bureau a été augmentée par ces opérations hors siège pour ce qui est des finances, des ressources humaines, des achats, des transports, du contrôle des mouvements, du dédouanement et de certains services de communication. Le Département de l'appui aux missions dispose d'un mécanisme d'appui similaire à ceux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Comité des personnes disparues à Chypre, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, où l'expérience est généralement positive, tant du point de vue de la qualité des services fournis que des effets d'atténuation sur les augmentations du coût. Les services de soutien pour les services transactionnels, en particulier dans les domaines de la gestion financière et des ressources humaines, ne sont plus une expérience unique avec le Département de l'appui aux missions dans le cas du Bureau. La souplesse qu'apporte la mise à disposition de services d'appui a également permis au Bureau de réagir rapidement en mettant en place des services de soutien sans qu'il soit nécessaire de les rattacher étroitement à un lieu en particulier. Dans le cas du Bureau, une décision de transférer son siège du Caire à Genève pourrait être appliquée rapidement, étant donné que l'appui local apporté par le PNUD au Caire a été utilisé et qu'il y a été mis fin rapidement dès lors qu'il n'était plus nécessaire, et qu'un nouveau mécanisme d'appui a été mis en place au sein de l'Office des Nations Unies à Genève. Tout au long de la période considérée, un service de soutien pour les finances de Damas a été fourni par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, avec l'utilisation d'un compte bancaire unique pour effectuer les paiements locaux moyennant remboursement, ce qui réduit les risques financiers pour l'Organisation.

Résultats obtenus

18. Les activités du Bureau pour la période allant de janvier à août 2013 ont notamment consisté à prendre des mesures en vue de mettre fin à la violence et de parvenir à un règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne. Elles ont

notamment consisté à faciliter un processus politique en faveur d'une transition pacifique conduite par les Syriens, ainsi qu'à accroître l'appui et la coopération de la communauté internationale à cette fin. D'ici à la fin de l'année 2013, des conditions propices à un processus politique durable et concerté devraient se mettre en place, notamment le renforcement de l'unité et de l'appui de la communauté internationale et des acteurs régionaux, ainsi que de la coopération et de la participation des représentants de la société syrienne (du Gouvernement, des groupes de l'opposition, de la société civile et d'autres parties concernées).

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014

19. Les priorités du Bureau consisteront à aider les parties syriennes à mettre fin à toutes les violences et violations des droits de l'homme et à faciliter un règlement pacifique global et sans exclusive conduit par les Syriens et une transition politique conduite par les Syriens. À cet effet, le Représentant spécial conjoint poursuivra ses consultations avec tous les interlocuteurs syriens, régionaux et internationaux en vue de tenir une conférence internationale sur la République arabe syrienne qui lancerait les négociations entre les parties syriennes afin de mettre en œuvre le Communiqué de Genève.

20. Le siège du Bureau du Représentant spécial conjoint a été transféré à l'Office des Nations Unies à Genève à compter du 1^{er} septembre 2013. Il facilitera la préparation de la seconde conférence internationale sur la République arabe syrienne, qui se tiendra à Genève. L'ensemble des 25 postes initialement basés au Caire a été redéployé à Genève. Un bureau est maintenu à Damas, composé de 50 postes. 3 postes sont affectés à New York aux fins de l'appui administratif important que le Département des affaires politiques fournira à titre provisoire au Bureau du Représentant spécial conjoint.

21. Les effectifs d'appui nécessaires à la Mission ont été déterminés en tenant compte des principes de la stratégie globale d'appui aux missions. Le Bureau continuera de mettre à profit les capacités existantes, y compris celles des missions régionales du Moyen-Orient et de l'Office des Nations Unies à Genève pour la fourniture d'un appui administratif et de la coordination logistique afin de compléter la composante Appui de la mission de cinq postes déployés à Genève et de huit postes à Damas. À Genève, le Bureau est situé dans le Palais des Nations. La mission conclura un mémorandum d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève pour l'appui, moyennant remboursement des dépenses correspondantes. À Damas, le Bureau a loué un hôtel commercial servant de locaux à usage de bureaux.

22. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès du Bureau sont indiqués dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Objectif : Parvenir, par des moyens pacifiques, à un règlement politique de la crise en République arabe syrienne conduit par les Syriens de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Les parties acceptent de faire cesser les violences et de parvenir à un règlement global du conflit par des moyens politiques	<p>a) i) Nombre de réunions organisées par le Représentant spécial conjoint avec les parties au conflit, ainsi qu'avec les interlocuteurs régionaux et internationaux, de nature à conduire à un accord entre les parties</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : sans objet 2013 (estimation) : 300 2014 (estimation) : 300</p> <p>ii) Réduction du nombre de pertes en vies humaines dues au conflit en République arabe syrienne (Réduction en pourcentage par rapport au semestre précédent)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : sans objet 2013 (estimation) : 40 % 2014 (objectif) : 100 %</p>
b) Un processus politique sans exclusive dirigé par les Syriens est engagé dans un climat exempt de violence, afin de prévoir une transition politique et de répondre concrètement aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien	<p>b) i) Des représentants du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'ensemble des groupes d'opposition syriens participent à un processus politique crédible et global</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : sans objet 2013 (estimation) : oui 2014 (objectif) : oui</p> <p>ii) Élaboration d'une feuille de route ou conclusion d'un accord concernant une solution conforme à la volonté et aux aspirations légitimes du peuple syrien, garantissant le plein respect de leurs droits fondamentaux</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : sans objet 2013 (estimation) : oui. 2014 (objectif) : oui</p>
c) Appuyer les efforts visant à mettre fin aux violations des droits de l'homme	c) Libération de détenus et prisonniers associés aux mouvements de contestation organisés en République arabe syrienne depuis mars 2011

Mesure des résultats

2012 : sans objet
 2013 (estimation) : sans objet
 2014 (objectif) : oui

d) Facilitation de l'accès des services humanitaires aux zones touchées

d) L'accès humanitaire est accordé par toutes les parties concernées

(Pourcentage de personnes dans le besoin ayant accès à une assistance humanitaire)

Mesure des résultats :

2012 : sans objet
 2013 (estimation) : 100 %
 2014 (objectif) : 100 %

Produits

- Missions de bons offices et organisation de consultations avec toutes les parties concernées aux niveaux national, régional et international, l'objectif étant de régler par voie politique la crise en Syrie
- Visites régulières en République arabe syrienne et dans d'autres pays en vue de promouvoir une solution politique à la crise en Syrie
- Fourniture de conseils à tous les interlocuteurs syriens concernant les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour parvenir à une solution négociée, y compris les dispositions concrètes à prendre pour mettre fin aux hostilités et des questions diverses
- Organisation, à l'intention des parties prenantes, d'ateliers de formation sur les mécanismes de négociation, selon qu'il conviendra
- Selon que de besoin, facilitation des négociations entre les parties en vue de parvenir à un accord mettant un terme au conflit et de proposer une solution politique acceptable par tous les intéressés
- Rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale et aux autres organes de l'ONU et de la Ligue des États arabes concernés, selon qu'il conviendra, sur les progrès de la mission du Représentant spécial conjoint
- Initiatives de communication du Représentant spécial conjoint, dont des déclarations publiques soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire
- Exposés réguliers à la communauté diplomatique, notamment aux membres de l'ONU et de la Ligue des États arabes, concernant la situation politique et l'état de la sécurité en République arabe syrienne et l'action menée par le Représentant spécial conjoint

Facteurs externes

23. Les objectifs du Bureau du Représentant spécial conjoint seront atteints si toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international coopèrent pleinement avec le Représentant spécial conjoint.

Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014			Écart 2013-2014
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3) = (1) - (2)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Total prévisions de dépenses pour 2013 (6)	
Personnel civil	10 185,9	8 594,2	1 591,7	8 085,8	–	6 278,3	1 807,5
Dépenses opérationnelles	9 548,3	6 354,0	3 194,3	4 279,5	–	5 967,9	(1 688,4)
Total	19 734,2	14 948,2	4 786,0	12 365,3	–	12 246,2	119,1

Tableau 3

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2013	1	1	1	2	6	9	7	–	27	18	1	46	–	32	–	78
Effectif proposé pour 2014	1	1	1	2	6	9	7	–	27	13	14	54	–	24	–	78
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	13	8	–	(8)	–	–

24. La sous-utilisation des crédits annoncée pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique principalement par le taux de vacance de postes effectif qui est plus important que celui prévu dans le budget, et un montant de dépenses au titre des installations et des infrastructures inférieur au budget prévu, étant donné que les installations situées au Caire ont été fournies à titre gracieux.

25. Les prévisions de dépenses du Bureau du Représentant spécial conjoint pour 2014 s'élèvent à 12 365 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et englobent les dépenses de personnel (8 085 800 dollars) afférentes à l'emploi de 78 civils (1 Secrétaire général adjoint, 1 Sous-Secrétaire général, 1 D-2, 2 D-1, 6 P5, 9 P-4, 7 P-3, 13 agents du Service mobile, 14 agents des services généraux (Autres classes) et 24 agents des services généraux), en appliquant un taux de 30 % de postes vacants pour les dépenses estimées au titre du personnel civil pour les postes situés à Damas et à New York, et de 27 % pour les postes à Genève; ainsi que les dépenses opérationnelles (4 279 500 dollars), au titre des consultants (200 000

dollars), des voyages (1 586 300 dollars), des installations et infrastructures (690 800 dollars), des transports terrestres (204 800 dollars), des communications (774 500 dollars), de l'informatique (33 100 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (790 000 dollars).

26. Le nombre de postes proposés pour la composante opérationnelle de la mission est de 30, dont 15 seront basés à Genève (1 Secrétaire général adjoint, 1 Sous-Secrétaire général, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 4 agents des services généraux (Autres classes)), 12 à Damas (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 agents locaux des services généraux), et trois à New York (1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)).

27. Treize postes sont prévus pour la composante Appui de la mission, dont cinq seront basés à Genève (1 P-5, 4 agents des services généraux (Autres classes) et huit à Damas (1 P-4, 4 agents du Service mobile et 3 agents locaux des services généraux).

28. Trente-cinq postes sont inclus pour la composante sécurité de la mission, dont cinq sont basés à Genève (5 agents des services généraux (Autres classes) et 30 à Damas (1 P-4, 2 P-3, 8 agents du Service civil et 19 agents locaux des services généraux).

29. La variation entre les ressources proposées pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 s'explique principalement par le transfert du Bureau à Genève, contrebalancé pour l'essentiel par des diminutions des dépenses opérationnelles, principalement au titre des installations et des infrastructures ainsi que des fournitures, services et matériel divers concernant les activités liées à la médiation.

Ressources extrabudgétaires

30. Les travaux du Bureau du Représentant spécial conjoint seront également soutenus par le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques, qui fournira des fonds supplémentaires destinés à prendre en charge dans le courant de l'année des activités plus importantes que prévu. Le Fonds d'affectation spéciale permettra en particulier de financer des dépenses additionnelles au titre du personnel, des voyages, des réunions entre interlocuteurs internationaux et interlocuteurs régionaux, des réunions de représentants syriens, des travaux des consultants et du matériel.

31. On devrait disposer en 2013 de ressources extrabudgétaires d'un montant de 3 475 000 dollars fournis par le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques. Ces ressources couvrent les dépenses pour un total de 10 postes, notamment un directeur (D-2) pour coordonner les activités de planification interinstitutions post-conflit, deux spécialistes des questions politiques (P-4) et un assistant administratif (agent des services généraux (Autres classes), tous basés à New York; quatre spécialistes des questions politiques (2 P-4 et 2 P-3), basés à New York, afin d'apporter un appui fonctionnel au Représentant conjoint et à son personnel, et situés dans la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest du Département des affaires politiques; et deux postes (P-3) à l'appui du Bureau du Représentant spécial conjoint basé à Damas.

32. Les ressources extrabudgétaires en 2013 pour les activités mises en œuvre par les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne, qui complètent tout en étant distinctes le mandat du Bureau du Représentant spécial

conjoint, comprennent un appel humanitaire de 1,4 milliard de dollars lancé par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires afin d'apporter une assistance humanitaire aux Syriens dans le pays, et un appel lancé par le HCR pour financer à hauteur de 2,9 milliards de dollars un plan d'action régional visant à apporter une assistance aux réfugiés syriens dans les pays voisins.

33. Pour 2014, des ressources extrabudgétaires sont sollicitées auprès de donateurs afin de couvrir des besoins similaires à ceux de 2013.